



Municipalité de Mont-Saint-Michel

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La soussignée donne avis public à l'effet que le conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel tiendra une séance extraordinaire le 21 février 2019 à 18 h 00, en la salle du conseil située au 94, rue de l'Église.

ORDRE DU JOUR

1. ouverture de la séance
2. lecture de l'ordre du jour
3. adoption de l'ordre du jour
4. demande de lettre de garantie (cautionnement) – demande de licence de tirage- Comité des fêtes de Mont-Saint-Michel
5. levée de l'assemblée

Au cours de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions doivent porter exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Donné à MONT-SAINT-MICHEL, ce 18^e jour du mois de février 2019.

La secrétaire-trésorière

ANNIE MEILLEUR, DG

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Meilleur, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le 18^e jour de février 2019, à chacun des endroits suivants, savoir : entrée du bureau municipal et à la porte de l'église.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18^e jour de février 2019.

La secrétaire-trésorière

ANNIE MEILLEUR, DG
